

DATE : 07/01/2021	REFERENCE: DMO INF – 20 034
EMETTEUR :	DESTINATAIRE(S) :
Nom : Gaëlle SALAUN Département : Marketing et Communication Multicanal Téléphone : 03 87 21 42 68	Réseau Commercial Gestion Privée
REDACTEUR :	COPIE(S) POUR INFORMATION :
Nom : Fabien LOSSER Téléphone : 03 88 52 57 39	Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles MyAssistance
PROCESSUS	
Nom du processus : Epargne Financière	Pilotes du Processus : BEURTON Martine - VARNIER Patrick

**Objet : AMBITION DURABLE N° 2
FR0014000TV0**

Résumé de la note

Du 7 janvier au 1^{er} avril 2021, la CEGEE commercialise AMBITION DURABLE N°2, une obligation verte de droit français indexée sur l'indice **Euronext WATER5D** (Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5 %) proposé par Natixis Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 35 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur
Dates de commercialisation	07/01/2021 au 01/04/2021 (au 18/03/2021 inclus pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur), et pour les contrats CINTO avant le 26/03/2021, <i>date limite de réception du dossier complet et conforme chez Natixis Wealth Management</i>)
Date d'Émission et de règlement	16 avril 2021
Type de placement	Obligation verte de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance indexée sur l'indice WATER5D. Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 15% de l'indice par rapport à son Niveau Initial.
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM (uniquement les contrats Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi. Eligible au transfert FOURGOUS uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) <i>Personnes morales : ouvert exclusivement aux Sociétés Patrimoniales relevant de la Gestion Privée ou de la Banque Privée.</i> Commercialisation hors US persons, Canada, Australie, Afrique du Sud ou Japon
Indicateur de Risque	2 / 7
Parcours client	Valoriser mon capital
Objectif d'investissement	Préparer ma retraite <i>Pour les personnes morales (GP) : placer mes réserves stables</i>
Durée du projet	> 8 ans
Profil risque accepté par le client	R1



INFORMATION

Commission de souscription Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)
Commission de rachat Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.

Commissions et Coûts liés à l'investissement A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à assimiler à des frais.

Coûts liés au service d'investissement :

➔ Commission de distribution : 2,8% maximum du montant placé.

➔ Commission accessoire de placement : Néant

Coûts liés à l'investissement au fil du temps :

(sur la base d'un investissement de 10 k€)

Scénarios	Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie à l'échéance
Coûts totaux	462 €	476 €	475 €
Réduction du rendement par an	4,62%	0,78%	0,46%

Complétude et conformité DRC

Obligatoire

La CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 35 M€ réparti comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Ambition Durable n°2
AUBE - HAUTE MARNE	3 036 000
MARNE - ARDENNES	5 100 000
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	5 587 000
MOSELLE	7 480 000
VOSGES	2 886 000
BAS RHIN	6 873 000
HAUT RHIN	4 038 000
TOTAL CEGEE	35 000 000

1. CARACTERISTIQUES DE L'OBLIGATION VERTE AMBITION DURABLE

D'une **maturité de 10 ans**, l'obligation verte **AMBITION DURABLE N°2** s'adresse à des **clients particuliers de moins de 75 ans** recherchant :

- ➔ Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une **protection de capital de 90% à l'échéance du 03/01/2031, en contrepartie d'un risque de perte en capital de 10% maximum**;
- ➔ Une **possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours (5 ans)**, en cas d'activation du remboursement automatique anticipé;
- ➔ Une **valorisation sur le long terme de leur épargne**, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice Euronext Water and Ocean 40 Equal Weight Decrement 5% (WATER5D), code ISIN NL0013908858.

INFORMATION

AMBITION DURABLE s'adresse uniquement aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.

Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus et l'âge maximum recommandé est de 80 ans.

Ambition Durable n°2 peut être proposé aux particuliers, clientèle grand public et premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.

Code ISIN	FR0014000TV0
Emetteur	Natixis
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	WATER5D Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Le suivi de l'Indice et de sa composition est accessible sur le site www.ce.natixis.com .
Période de souscription	Du 7 janvier au 1 ^{er} avril 2021
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100€ (brut de frais)
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).
Eligibilité	⌚ Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE ✓ CNP : - Nuances 3D, Nuances Grenadine : uniquement en dimension liberté. - Nuances Plus : uniquement en dimension liberté et en parallèle de la GSM. - Nuances Privilège : gestion libre et en parallèle de la GSM - Nuances Capi. ✓ BPCE Vie : - Millevie Initiale. - Millevie Essentielle. - Millevie Premium, Millevie Capi, Millevie Infinie : gestion libre et en parallèle à l'Orientation de Gestion. ✓ CNP Patrimoine : - SELECTION CINTO VIE et SELECTION CINTO CAPI. <i>La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP et Banquiers Privés</i> ⌚ CTO : Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. ⌚ Non éligible au PEA ⌚ Le support peut être choisi lors d'une adhésion par transfert Fourgous uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles et par transfert assurance vie
Durée d'investissement conseillé	10 ans
Date d'Emission et de règlement	16 avril 2021
Date d'échéance	3 janvier 2031
Niveau initial	Le niveau initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice WATER5D publiés aux dates suivantes : 14, 15 et 16 avril 2021.
Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé	17 avril 2026
Date de remboursement Automatique Anticipé	4 mai 2026

Date d'Évaluation Finale	20 décembre 2030
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de bourse Prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Ambition Durable N°2 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 3 janvier 2031 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori .
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie) : ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation

Retrouvez le kit de présentation en [cliquant ici](#).

2. MECANISME DE REMBOURSEMENT DE L'OBLIGATION VERTE AMBITION DURABLE N°2

La durée de vie maximale de l'investissement est de 10 ans. Si le produit est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

→ Ambition Durable n°2 prévoit un remboursement automatique anticipé possible au bout de 5 ans :

Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé du 17 avril 2026, l'Indice a progressé de 15 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, Ambition Durable n°2 s'arrête automatiquement et le remboursement automatique se déclenche par anticipation, sans intervention de l'investisseur. À la Date de Remboursement Automatique Anticipé, le 4 mai 2026, l'investisseur bénéficie du :

- ➔ Capital initial* + gain de 4 % par année écoulée, soit un remboursement de **120 % du capital initial* (TRA en CTO à 3,67% et TRA en Assurance Vie à 2,64%)**. Le gain est plafonné à 4 % par an.

→ A défaut, Ambition Durable n°2 continue jusqu'à la 10^{ème} année :

A la date d'Évaluation Finale, le 20 décembre 2030, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro WATER5D par rapport à son Niveau Initial et :

- ➔ Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 3 janvier 2031, du capital initial augmenté de la performance finale de l'indice, lorsque cette dernière est positive ou nulle, jusqu'à une hausse de 40 % du niveau de l'indice, ce qui correspond à un gain maximum de 40% (soit 4% par année écoulée).
- ➔ Si le niveau de l'indice est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 3 janvier 2031, du capital initial* diminué de la performance finale de l'Indice dans la limite d'une baisse de – 10%. L'investisseur subit dans ce scénario une perte pouvant aller jusqu'à 10% de son capital initial*. (Remboursement entre 90% et 100% (exclu) du capital initial*)

* hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes titres et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Emetteur Natixis.

3. INFORMATION SUR L'INDICE WATER5D

L'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5% est un indice calculé et publié par Euronext Paris, il est composé de 40 valeurs européennes sélectionnées pour leur contribution à la préservation de la ressource en eau et des océans.

Euronext s'appuie sur les notes « Eau et Océan » attribuée à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation de l'Objectif de Développement Durable n°6 défini par l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'impact des engagements envers la conservation des ressources en eau et à la préservation des océans.

Ces 40 valeurs sont ensuite équipondérées, chacune représente 1/40e du poids de l'Indice. Sa composition est revue annuellement. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3,96 %.

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site d'Euronext

<https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013908858-XPAP>

COMPOSITION DE L'INDICE

Liste des 40 valeurs composant l'Indice (dernier rebalancement au 20/12/2019)

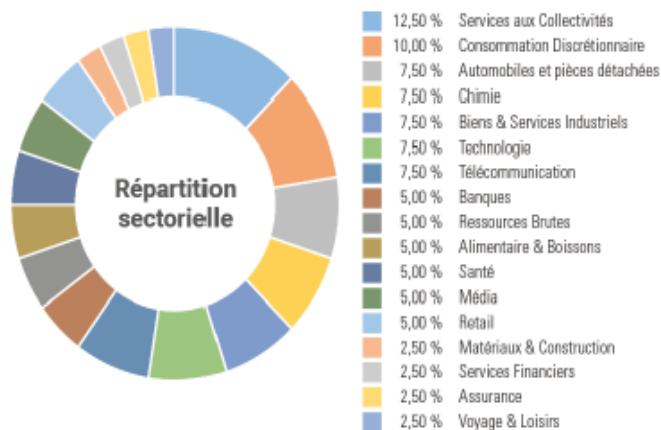
- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| • ABN AMRO Bank NV | • Linde PLC |
| • Accor SA | • Muenchener Rueckversicherungs |
| • Adidas AG | • Orange SA |
| • Akzo Nobel N | • L'Oreal SA |
| • Amadeus IT Group SA | • Orsted A/S |
| • Boliden AB | • Pernod Ricard SA |
| • Capgemini SE | • Peugeot SA |
| • Daimler AG | • Publicis Groupe SA |
| • Danone SA | • Renault SA |
| • Danske Bank A/S | • Sanofi |
| • Deutsche Boerse AG | • Schneider Electric SE |
| • Deutsche Telekom AG | • Societe Generale SA |
| • Enel SpA | • Stora Enso Oyj |
| • Engie SA | • STMicroelectronics NV |
| • Essity AB | • Swedbank AB |
| • Ferrovial SA | • Telecom Italia SpA/Milano |
| • Heineken NV | • UPM-Kymmene Oyj |
| • Hennes & Mauritz A | • Veolia Environnement SA |
| • Koninklijke DSM NV | • Valeo SA |
| • Legrand SA | • Volkswagen AG |



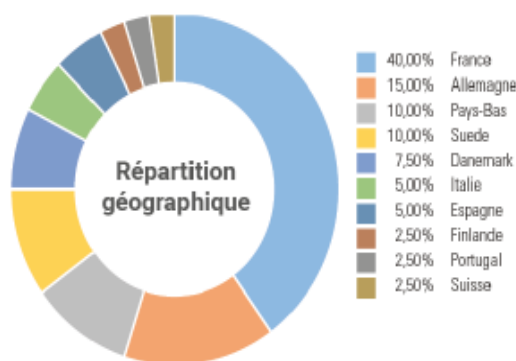
Source : Euronext, 20 décembre 2019

DIVERSIFICATION GEOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source: www.euronext.com
Dernier rebalancement au 18/12/2020

4. INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. La nouvelle offre Ambition Durable n°2, obligation verte, 100% responsable, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique.

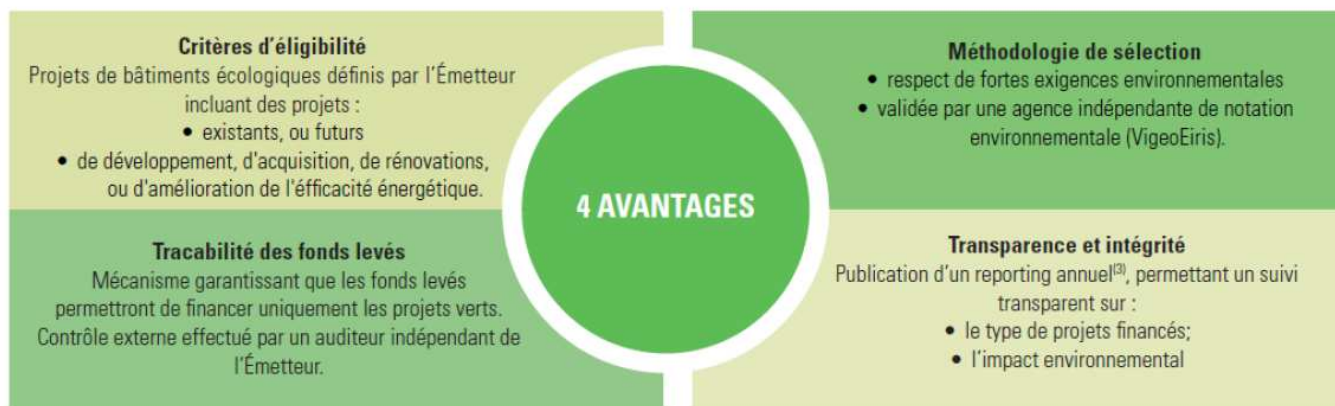
Qu'est-ce qu'une obligation verte ?

- Il s'agit d'une obligation destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution. Dans le cadre d'Ambition Durable n°2 il s'agit de la banque Natixis (l'émetteur).
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations* sur :
 - ✓ L'utilisation et la gestion des fonds,
 - ✓ Le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - ✓ Le reporting.

* Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

Engagements et principes* d'Ambition Durable n°2

Ambition Durable n°2 émis par NATIXIS, finance ou refinance des prêts pour des projets de développement, d'acquisition ou de rénovations de bâtiments écologiques. Les biens immobiliers éligibles sont de type résidentiel, commercial, de service public ou de loisir. Les bâtiments servant aux industries avec un impact environnemental négatif (énergies fossiles) et les résidences secondaires sont exclus du programme éligible.



* Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes>

(3) Publication du reporting annuel sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes> et sur le <https://www.ce.natixis.com/>

Exemples de projets éligibles :



Construction d'un bâtiment à énergie positive (aligné sur les labels français et européens).



Installation d'un panneau photovoltaïque sur le toit d'une résidence.



Rénovation pour améliorer l'isolation et diminuer la consommation d'énergies.

5. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

	CNP	BPCE Vie
Contrats Eligibles	Nuances Plus : uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège : gestion libre et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances 3D, et Nuances Grenadine : uniquement en Dimension Liberté Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi : uniquement dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre »	Millevie Premium Millevie Infinie Millevie Capi Millevie Essentielle Millevie Initiale Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion



Opérations réalisables	PUMA du 07/01/2021 au 01/04/2021 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (vers Nuances Plus en Dimension Liberté et en parallèle de la GSM, Nuances 3 D uniquement en Dimension Liberté et Nuances Privilège en Gestion Libre et en parallèle de la GSM). Adhésion par transfert Fourgous Ambition Durable n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgous. L'adhésion reste possible en complément du minimum des 20% en UC éligibles. Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Arbitrage depuis : - le support en euros du contrat, - les UC permanentes <i>Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI</i> Recyclage Uniquement si recyclage à 100% échu. Si recyclage partiel utiliser la fonctionnalité arbitrage. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Support</th><th>Date d'échéance</th><th>Recyclage dans PUMA</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Millésime Excellence 2</td><td>09/11/2020</td><td>Du 07/01/2021 au 01/04/2021</td></tr> <tr> <td>Pétillance 4</td><td>14/12/2020</td><td>Du 07/01/2021 au 14/03/2021</td></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE 2012 - 2020</td><td>13/07/2020</td><td>Du 07/01/2021 au 13/01/2021</td></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE Décembre 2020</td><td>17/12/2020</td><td>Du 07/01/2021 au 01/04/2021</td></tr> </tbody> </table> Mode manuel ISI du 007/01/2021 au 18/03/2021 Arbitrage (procédure manuelle) dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus.	Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA	Millésime Excellence 2	09/11/2020	Du 07/01/2021 au 01/04/2021	Pétillance 4	14/12/2020	Du 07/01/2021 au 14/03/2021	Emprunt BPCE 2012 - 2020	13/07/2020	Du 07/01/2021 au 13/01/2021	Emprunt BPCE Décembre 2020	17/12/2020	Du 07/01/2021 au 01/04/2021	MyAssur du 07/01/2021 au 01/04/2021 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur du 07/01/2021 au 18/03/2021 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire dans le cadre : - d'une opération demandée par une Personnes Politiquement Exposée (après analyse par la sécurité financière) - d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse et décision par la Sécurité financière) - de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) - de l'Épargne Handicap - de Pacte Adjoint Libre - de contrat démembré Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux États-Unis.
Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA															
Millésime Excellence 2	09/11/2020	Du 07/01/2021 au 01/04/2021															
Pétillance 4	14/12/2020	Du 07/01/2021 au 14/03/2021															
Emprunt BPCE 2012 - 2020	13/07/2020	Du 07/01/2021 au 13/01/2021															
Emprunt BPCE Décembre 2020	17/12/2020	Du 07/01/2021 au 01/04/2021															
Valeur Liquidative	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 16/04/2021 et après cette date : VL quotidienne																
Garantie	Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements)																

Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser systématiquement PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel : Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 18 mars 2021

6. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :

- BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unités de comptes au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre Ambition Durable n°2 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances / Patrimoine pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

7. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Ambition Durable n°2 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'indice est inférieure ou égale à -10 %.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 3 janvier 2031, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement).

- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.
- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice WATER5D par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Dans le cas où la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -10 %, le mécanisme de protection de 90 % du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Ambition Durable n°2 jusqu'à l'échéance du 3 janvier 2031.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5 ans ou 10 ans).

L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5%.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Principaux risques	Risque de perte en capital
	Risque de perte en capital lié au sous-jacent
	Risque de volatilité
	Risque de liquidité
	Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent
	Risque lié à l'obligation verte
	Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite

8. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée

Age maximum recommandé : 80 ans

Canal de distribution : face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
Remarque: les anciens QCF établis avant le 28 mai 2018 (déploiement du parcours MIF 2 avec LEA) ont une durée de validité de 2 ans et ne sont donc plus valables; il convient d'établir le QPI.
- Si Ambition Durablen°2 est souscrit via un contrat **CNP Patrimoine** le « Document de Consentement Renforcé » sera à compléter et à signer par le client.
- La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil :

Projets :

- ➔ Préparer ma retraite
- ➔ Valoriser mon épargne

Durée : Long terme (> 8 ans)

Rendement/Risque : R1

La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire de l'Ambition Durable n°2 si LEA ne le propose pas.

- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Ambition durable n°2 s'adresse aux investisseurs qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- ***La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription: 75 ans, pour un âge maximum de 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).***
Pour les éventuels clients de plus de 75 ans qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de plus de 75 ans), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement.
Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de plus de 75 ans, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité. A noter que l'âge limite maximum recommandé à la souscription est de 80 ans.

Une validation, préalable à toute souscription, devra être obtenue auprès du Promoteur Risque Conformité pour les personnes de plus de 75 ans.

Un contrôle systématique de la conformité des souscriptions des personnes de plus de 75 ans sera réalisé par la Direction Solutions Clients.

- ➔ Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- ➔ Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- ➔ **Ambition Durable n°2 ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis**

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
 - ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,
- Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion **signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,**

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

➔ Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).

➔ Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

➔ Souscription assurance-vie CNP Patrimoine :

- ✓ le DIC Contrat (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)
- ✓ la brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ la fiche d'information sur le fonctionnement du produit
- ✓ Signature d'une annexe spécifique « Document de Consentement Renforcé » pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) - annexe disponible et téléchargeable sur www.egestionprivee.com.
- ✓ le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

9. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription AMBITION DURABLE dans un contrat d'assurance vie	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette jaune)			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Non	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	Oui sacoches courriers
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence



INFORMATION

Souscription AMBITION DURABLE dans un contrat d'assurance vie	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Enveloppe « Assurance Vie – Gamme CNP » Enveloppe « Assurance Vie – Gamme BPCE Vie »
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,

Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER

Directrice du Département Marketing et Communication MultiCanal

Direction Marketing, Expérience client et Banque Digitale